



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

DECISION N°2022/2025

OBJET : Délégation de signature à Monsieur Philippe LASTENNET, directeur des soins (FF)

Le Directeur par intérim,

VU la loi n°91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière ;

VU le décret n°92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé ;

VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 28 septembre 2022, plaçant Monsieur Philippe VILLENEUVE en position de détachement, sur l'emploi fonctionnel de directeur du centre hospitalier intercommunal UNISANTE de Forbach à compter du 2 novembre 2022 ;

VU la décision n° 2022-DOS-091-DM du 17 octobre 2022 portant nomination de Monsieur Yvon LE TILLY, directeur adjoint au centre hospitalier de Chartres en qualité de directeur par intérim du centre hospitalier de Bonneval à compter du 1^{er} novembre 2022 ;

CONSIDERANT l'organigramme fonctionnel de la direction du centre hospitalier ;

DECIDE :

Signature des
mandataires

Philippe LASTENNET

Article 1

Cette décision annule et remplace la décision 2022/554.

Article 2

Délégation permanente et personnelle de signature est accordée à Monsieur Philippe LASTENNET, directeur des soins (FF), pour ce qui concerne toute la gestion courante de la direction des soins (la maîtrise du dimensionnement des effectifs dans les unités de soins, proposition d'organisations de soins efficaces, maquette organisationnelle) dans le respect de l'enveloppe dévolue aux dépenses de personnel.

Article 3

En cas d'absence déclarée ou d'empêchement de Monsieur Philippe LASTENNET, la délégation de signature sera exercée par Madame Christine WATEL, cadre supérieur de santé

Christine WATEL



Article 4

La délégation de signature ne peut s'exercer valablement que dans le strict respect des crédits disponibles et de la réglementation en vigueur.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} novembre 2022.

Fait à Bonneval, le 2 novembre 2022

Yvon LE TILLY




Directeur par intérim

Destinataires :

- Préfecture (recueil actes administratifs)
- Trésorerie Hospitalière
- DD28
- Monsieur LASTENNET
- Madame WATEL
- Direction des ressources humaines
- Direction des ressources humaines (dossier)
- Direction